

BUREAU DU 31 OCTOBRE 2018

Délibération N° 18/126

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS DE TRAVAUX**

Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec l'EPA Alzette-Belval telle que référencées dans la liste ci-annexée pour la réalisation de travaux,

Considérant la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions de travaux listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV. 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de Région, Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS DE TRAVAUX – Accompagnement de l’EPA d’Alzette-Belval
 Bureau du 31/10/2018

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
VILLERUPT Secteur pôle culturel (P09ODX0A012) Avenant n°2	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 14/12/2016</i>	Modification de l’enveloppe	3 700 000 €	4 300 000 €
RUSSANGE Micheville / IMOMAX (P08ODX0A005) Avenant n°1	EPA Alzette-Belval <i>Convention du 05/03/2015</i>	Modification de l’enveloppe	2 000 000 €	1 400 000 €